

NOUS RECRUTONS :

◆ UN PSYCHOLOGUE CLINICIEN DU TRAVAIL (H/F)

CONTEXTE

Dans le cadre d'un remplacement, l'AISMT13 recherche un/une **Psychologue (H/F)**. Poste basé à Marseille avec une mobilité sur le département.

PROFIL

- ✓ De formation bac+5 en Psychologie, vous justifiez de 2 ans d'expérience minimum dans une fonction similaire.
- ✓ Vous maîtrisez les techniques de l'entretien clinique et avez de bonnes connaissances des différentes pathologies en lien avec la souffrance au travail. Vous disposez de bonnes capacités d'analyse nécessaires au diagnostic des situations dans une perspective de clinique du travail.
- ✓ Vous maîtrisez les outils bureautiques (Pack office), statistiques et d'évaluation (mise en œuvre et traitement d'enquêtes).
- ✓ Capacités d'adaptation, goût du travail en équipe et grande capacité d'écoute sont autant d'atouts qui vous permettront de mener à bien vos missions.

MISSIONS

Intégré(e) au Pôle des Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP), vous assurez un rôle **d'appui conseil** auprès de l'ensemble des médecins du travail de l'AISMT 13 et des entreprises adhérentes sur les différentes thématiques de votre champ d'intervention.

Vous travaillez en réseau pour favoriser des actions pluridisciplinaires et assurer une activité de veille dans votre domaine.

Vous intervenez à la demande du médecin du travail et lui restituez le résultat de ces interventions. Votre **double compétence en psychologie clinique et en psychologie du travail** vous permet de réaliser des **interventions collectives et individuelles**.

Dans le cadre des interventions collectives, vous avez pour mission de :

- D'organiser et animer des actions de sensibilisation et d'information au sein des entreprises adhérentes
- D'évaluer les contraintes organisationnelles au sein d'une entreprise
- De conseiller les entreprises adhérentes sur les différentes thématiques de votre domaine d'intervention.

Dans le cadre des interventions individuelles, vous avez pour mission de conduire des entretiens sur orientation du médecin du travail avec les salariés ayant une problématique professionnelle.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET AVANTAGES SOCIAUX

CDI temps plein. 151,67 H/mois. Classification : Cadre Classe 16

Déplacements fréquents : véhicule indispensable

Tickets restaurant, mutuelle

Horaire de travail collectif :

- 8h à 12h et de 13h00 à 17h00 (du lundi au jeudi).
- 8h à 12h et de 13h00 à 15h00 (le vendredi). NB : 1 vendredi / 2 non travaillé

ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DE SANTÉ ET MÉDECINE DU TRAVAIL

Siège social : 7-9 rue Falque - 13006 Marseille - Tél. : 04 91 81 20 29 - Fax : 04 91 81 40 84

Courriel : sante-travail@aismt13.fr - Site : www.aismt13.fr

SIRET : 306 667 114 00079 - NAF : 8621 Z - N° Intracom. FR 04 306 667 114